

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONVENTION SIVOM DES RIVES DE L'AA ET DE LA COLME/VILLE
DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN SAINT-GEORGES-SUR-L'AA
AVENANT 1**

3.3 - LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu la décision municipale n° **122/2013** en date du **16 août 2013** relative à la convention de mise à disposition d'un terrain sis au lieu-dit « **La Briqueterie** » à **Saint-Georges-sur l'Aa**, propriété du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme,

Considérant l'utilité de ce terrain pour l'activité du paintball,

Considérant la nécessité pour le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme, de mettre à jour le zonage des parcelles indiquées dans ladite convention, ainsi que l'élection de domicile des deux parties,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer un avenant 1 à la convention entre la Ville et le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme concernant la mise à disposition du terrain situé rue du Guindal à Saint-Georges-sur-l'Aa.

Article 2 : L'avenant 1 modifie l'article 1 de la convention afin de mettre à jour le zonage des parcelles mentionnées ainsi que l'élection du domicile des deux parties.

Article 3 : Les autres clauses de la convention sont inchangées.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **06 JUL. 2023**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **06 JUL. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **07 JUL. 2023**